



## Contrat orange de france télécom

Par **premyou**, le **08/10/2009** à **15:03**

Bonjour,

Je me présente, je m'appel Benoit, je suis nouveau sur ce forum qui m'a l'air très utile et assez sérieux pour me permettre de poser ma question.

J'ai été embaucher en divers CDD au sein d'un centre hospitalier et suite à quoi j'ai contracter un forfait auprès de l'opérateur de téléphonie mobile Orange pour ne pas le citer. Maintenant je suis une formation à l'école d'aide soignant de l'hopital et je n'ai plus aucun revenu, pas d'assedics (durée de cotisation apparemment non atteinte après 9 mois de travail), pas de bourses (etant domicilié chez mes parents), et aucune allocations de quelque genre qu'il soit. De plus, les déplacements en lieu de stage, les frais de restauration, etc...restent à ma charge et ne me permettent pas de rester chez orange ou tout autre opérateur jusqu'a la fin de ma formation. Y a t-il des clauses particulières quant à la résiliation avant fin du contrat avec orange ? quelles possibilités ?

Nota : j'attends toujours de la part de orange la photocopie de mon contrat de téléphonie mobile.

Cordialement et mercie de votre attention.

Benoit

Par **premyou**, le **12/10/2009** à **15:12**

UP SVP